

ÉVALUATION D'IMPACT

Comment évaluer l'impact d'une action de prévention de la perte d'autonomie ?

Pourquoi interroger l'impact d'une action
collective de prévention ? Quelles approches
et quels outils ?



v. 2

Mars 2025



Pourquoi évaluer ?

S'intéresser à l'impact d'une action, c'est **chercher à identifier ses conséquences**. Autrement dit, et appliqué au champ des actions collectives de prévention, c'est montrer ce que la participation à une action apporte en matière de prévention et donc dans quelle mesure elle répond à ses objectifs.

L'évaluation d'impact va au-delà du recueil de la satisfaction des personnes ou de données de bilan (nombre de personnes, nombre de séances...) : elle met en évidence et caractérise les changements recherchés par l'action.

Dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie, l'évaluation d'impact peut rendre compte d'une grande diversité de changements sur différentes parties prenantes (bénéficiaires, professionnels, aidants). Dans le cadre de ses travaux, le CRP recommande de **s'intéresser en priorité aux bénéficiaires des actions de prévention et à leur adoption durable de comportements favorables à la santé**. La notion d'impact est entendue dans un sens large, de l'intention jusqu'à l'adoption effective et durable d'un comportement. Le terme d'impact peut être utilisé dans un sens plus strict, lorsque les changements sont strictement attribuables à une action (et non à d'autres causes).

La démarche d'évaluation d'impact permet de **prendre du recul** : elle invite à questionner les objectifs de l'action, à spécifier la population à qui elle s'adresse, la méthode et les moyens à mobiliser pour agir sur la problématique identifiée. Plusieurs usages peuvent en être faits, notamment **améliorer l'action** ou encore **communiquer sur ses impacts** afin de soutenir son déploiement et son financement.

i L'évaluation d'impact, ce n'est pas...

- › Un taux de participation ou de satisfaction : il peut témoigner d'un intérêt pour l'action mais ne démontre pas les changements produits par l'action sur les objectifs visés.
- › Des chiffres pour des chiffres : l'évaluation ne se résume pas aux résultats obtenus mais consiste en une démarche pragmatique de prise de recul et démonstration.

Ressources : qu'utilise-t-on ? (moyens humains, financiers et matériels)

Activités : que fait-on ? (description de l'action mise en œuvre)

Réalisations : que produit-on ? (données chiffrées sur l'activité et la participation)

Impacts : quels sont les changements observés après l'action ?

Impacts au sens strict : quels sont les changements strictement attribuables à l'action (et non à d'autres causes) ?

Impacts = ce que l'action a changé pour les bénéficiaires

- Une association d'éducateurs en activité physique adaptée et de diététiciens, disposant d'un local prêté par une mairie proposent des rendez-vous hebdomadaires aux habitants de 60 ans et plus de la commune pour faire de l'activité physique puis partager un repas, dont le menu est construit par les participants avec l'appui d'un diététicien.
- 50 personnes ont participé aux ateliers, dont 45 à au moins 2/3 des ateliers. Un participant sur deux vit seul.
- 45/50 personnes ont continué à faire de l'activité physique après la fin de l'action. 20/50 personnes ont déclaré être plus attentives à leur alimentation.
- Dans le cadre d'une étude comparative sur un plus grand échantillon, il est démontré que l'atelier a un effet durable sur la pratique d'une activité physique régulière. En revanche, seuls les participants bénéficiant d'un suivi médical conservent de bonnes habitudes alimentaires, la seule participation à l'action ne démontrant pas d'impacts sur cet aspect à plus long terme.



Quelle évaluation d'impact pour mon action ?

Toute interrogation, réflexion sur son action est la première brique de l'évaluation d'impact. Les premières questions sont simples mais fondamentales : quelle est la finalité de mon action (sur quel problème va-t-elle agir) ? quelle est la population la plus touchée par la problématique identifiée et comment la mobiliser ? quelle méthode a montré la preuve de son efficacité pour atteindre cet objectif ? etc.

Quelle que soit son envergure, **toute action peut faire l'objet d'une évaluation d'impact** en adaptant la méthodologie choisie au cadre de l'action. Il existe une grande diversité de méthodologies d'évaluation montrant, avec différents niveaux de preuves, l'impact d'une action. Les actions dont l'impact a été montré avec les plus hauts standards méthodologiques peuvent être considérées comme probantes.

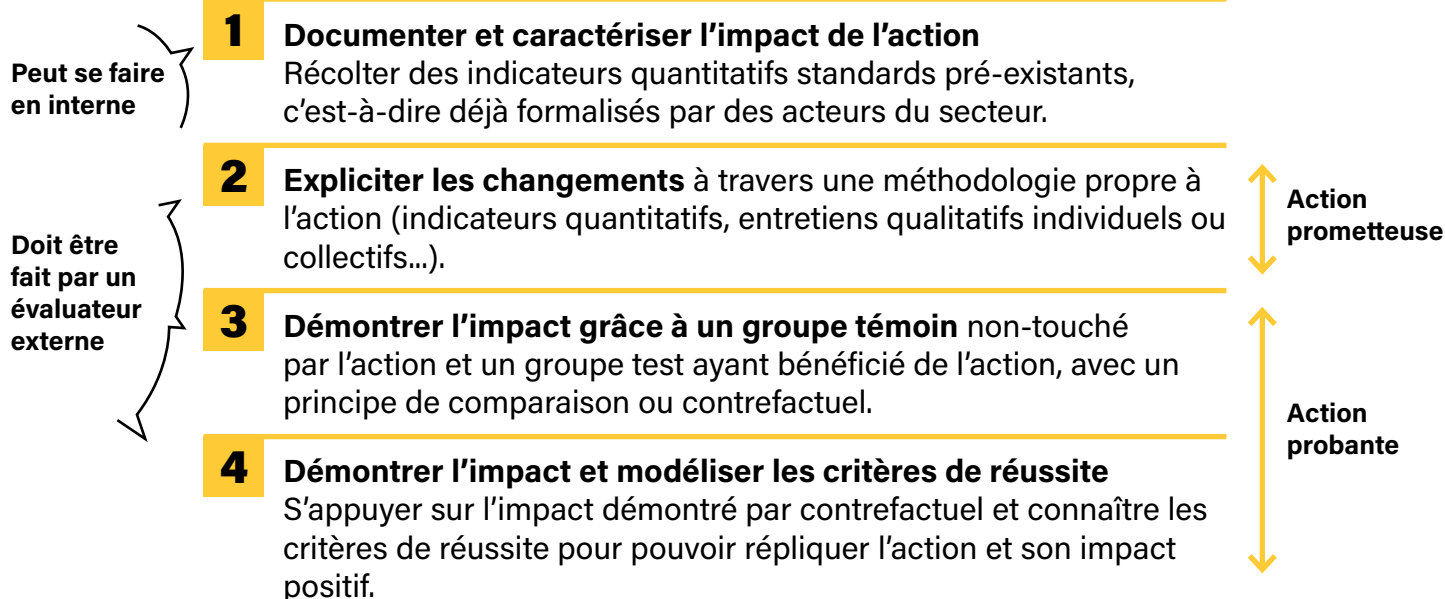
Dans tous les cas il est important d'**inclure l'étape d'évaluation dès la conception de l'action** afin d'anticiper le temps et les coûts dédiés, la collecte de données nécessaires et d'inclure l'ensemble des parties prenantes.

Préalable à l'évaluation

Se poser les bonnes questions et décrire ce que l'on fait

Caractériser et vérifier la réalité de la problématique, formaliser les objectifs et les impacts attendus pour confirmer le sens poursuivi par l'action (dont les profils des publics et leurs besoins spécifiques).

4 niveaux d'évaluation établis par le Centre de ressources et de preuves (CRP) de la CNSA



Exemple

Préalable à l'évaluation

Je souhaite décrire mon action et ses objectifs

Notre objectif est d'encourager les personnes de 60 ans et plus éloignées de toute activité physique à intégrer une activité dans leur quotidien et à renforcer la diversité de leur alimentation quand cela est nécessaire. Pour cela, nous avons prévu 12 sessions d'activités physiques, 1 sur 2 est suivie de repas conviviaux dont les menus sont élaborés par les participants. Un diététicien apporte une analyse alimentaire du menu. L'impact attendu est l'intégration d'une activité physique dans le quotidien des bénéficiaires et la mise en pratique de conseils sur l'alimentation au fur à mesure des sessions.

Niveau 1 Je souhaite mesurer l'impact de mon action à l'aide de quelques indicateurs

1

L'équipe utilise des questionnaires élaborés par un de ses financeurs, à chaque fin d'atelier (à chaud) et 3 mois après l'action (à froid). À chaud, les participants déclarent l'intention de changer leurs habitudes et à froid, ils témoignent de changements réels dans leur quotidien. Les réponses restent cependant déclaratives.

Niveau 2 Je souhaite disposer d'une évaluation d'impact de mon action

2

Un évaluateur externe met en place une méthodologie qui s'appuie sur des questionnaires incluant des tests validés. Les résultats des entretiens qualitatifs menés auprès de certains participants montrent des changements de comportement sans prouver qu'ils sont attribuables uniquement à l'action. Ils ne permettent pas d'exclure d'autres raisons (campagne de sensibilisation grand public, recommandations de leur médecin, partage d'une nouvelle activité sportive avec un de ses petits-enfants). Néanmoins, les résultats confirment la pertinence de mon action.

Niveau 3 Je souhaite disposer d'une évaluation d'impact, avec la preuve de l'attribution de cet impact à mon action

3

Un groupe avec un nombre significatif de participants permet de faire des statistiques à partir de questionnaires validés sur l'activité physique et la nutrition. Ces derniers sont proposés au groupe à 3 temps différents ainsi qu'à un groupe témoin recruté au sein du club d'échecs. Les 2 groupes sont statistiquement comparables (âge, genre, autonomie). La comparaison des résultats des 2 groupes permet d'attribuer les changements propres à mon action.

Niveau 4 Je souhaite disposer d'une évaluation de l'impact attribué à mon action et les modalités pour la reproduire

4

La méthode d'évaluation du niveau 3 est mise en place sur des territoires différents. Chaque territoire teste des améliorations ou des adaptations à son contexte : publics isolés, manque d'offre d'activité physique sur le territoire. Les résultats des évaluations établissent des repères pour garantir l'impact de l'action quelles que soient les spécificités du territoire.

Comment veiller à l'impact de mon action de prévention ?



Évaluer l'impact de mon action

- En choisissant la méthode et le niveau d'évaluation adaptés à mon action
- En différenciant les niveaux d'évaluation et leur usage

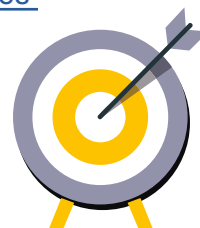
ou

Appuyer mon action sur des données ou programmes probants

- En ayant recours à des contenus ayant fait leurs preuves
- En répliquant et adaptant à mon contexte une action déjà validée

Consultez les ressources

- › du CRP (Centre de ressources et de preuves), les [informations thématiques sur la prévention](#)
- › de Santé Publique France, le [Registre des interventions efficaces ou prometteuses en prévention et promotion de la santé](#)
- › de la [Fédération Promotion Santé](#), [des outils pour agir](#)



Quelques conseils pour se lancer dans l'évaluation d'impact

- › Formaliser ou expliciter les impacts attendus de mon action (le préalable à l'évaluation)
- › Prendre le temps de cadrer et définir le bon niveau d'évaluation de mon action (interne ou externe, choix de la méthodologie, niveau de preuve, moyens...)
- › Veiller à utiliser concrètement les résultats de l'évaluation : amélioration de mon action, communication à mes partenaires, valorisation auprès des acteurs du domaine...



Fiche réalisée par le Centre de ressources et de preuves dédié à la prévention de la perte d'autonomie.
Plus de ressources : [site de la CNSA](#)
Nous contacter : centreresources@cnsa.fr